

## Charte du projet

Le ministère des Familles, le ministère de la Santé et l'Office régional de la santé de Winnipeg (ORSW) se sont engagés à concevoir, dans le cadre d'un projet pilote, un nouveau modèle de prestation de services pour les adultes qui présentent à la fois un diagnostic médical et des besoins complexes liés à un handicap. Né de cet engagement, le Projet pilote d'intégration des services aux adultes (le « Projet pilote ») mènera à un nouveau modèle mettant l'accent sur la coordination et l'intégration des services. Le Projet pilote repérera les barrières ou les lacunes dans les services et s'attachera à trouver des solutions créatives qui amélioreront la qualité de vie. Il tiendra compte du vécu d'adultes résidant dans tout le Manitoba qui présentent un diagnostic médical et des besoins complexes liés à un handicap, documentera ce vécu et permettra de combler les lacunes en matière de soutien et de services pour 30 adultes admissibles dans la région sanitaire de Winnipeg.

L'équipe du Projet pilote est un groupe de travail interne composé de membres du personnel du ministère des Familles et de l'ORSW. L'équipe sera chargée de gérer, d'orienter et de coordonner les services pour les participants au Projet pilote.

### Principes

Les principes suivants orienteront la conception du Projet pilote :

- le modèle de prestation de services intégrés aux adultes sera centré sur la personne;
- l'évaluation et la prestation de services seront axées sur les besoins propres à chaque personne, et la planification des services se fera en collaboration avec chacune, en respectant le droit à l'autodétermination;
- le modèle mettra l'accent sur le besoin de coordination des services et d'orientation, et y répondra;
- l'accent sera mis sur la recherche de solutions créatives et la résolution des problèmes dans le cadre des programmes existants;
- le Projet pilote documentera le vécu de 30 participants au Projet et d'autres adultes résidant dans tout le Manitoba qui présentent un diagnostic médical et des besoins complexes liés à un handicap. Il identifiera les lacunes, les limitations, les besoins en ressources ou les obstacles systémiques qui pourraient être présents pour les 30 participants au Projet pilote;
- le modèle s'appuiera sur la recherche, les données probantes et les pratiques exemplaires;
- les programmes et les services seront évalués en fonction des résultats individuels dans l'optique d'éclairer des changements à l'échelle du système;

- l'accessibilité sera un principe fondamental du modèle de prestation de services intégrés. Le Projet pilote sera accessible dans la pratique, tant sur le plan des procédures que sur le fond. L'intention est également d'adopter une approche proactive, en supprimant les obstacles à la participation.

## Objectifs

Le Projet pilote aura les objectifs suivants :

1. Recruter 30 adultes résidant dans la région sanitaire de Winnipeg<sup>1</sup> qui présentent à la fois un diagnostic médical et des besoins complexes liés à un handicap, et qui subissent en matière de services et de soutien des lacunes les empêchant de participer pleinement à la vie de leur foyer et de leur communauté. Le recrutement visera à garantir une large représentation de personnes issues de divers horizons : âge, identité de genre, besoins, milieu rural ou urbain, situation en matière de logement, etc.
2. Créer et mettre à l'essai un nouveau modèle de prestation de services avec les participants désignés, et ce, aux fins suivantes :
  - a. répondre aux besoins des participants. Les services et les mesures de soutien devraient être conçus de manière à être durables<sup>2</sup> et à perdurer au-delà de la fin du projet pilote;
  - b. explorer de nouvelles stratégies et activités de prestation de services visant à réduire les lacunes identifiées en matière de services et de soutien. Le Projet pilote sera mis en œuvre par une équipe composée de membres du personnel du ministère des Familles et de l'ORSW. L'équipe coordonnera, orientera et gèrera les transitions et, dans la mesure du possible, elle mettra à profit les services et les soutiens au sein de leurs propres systèmes, des services externes, des partenaires et des programmes;
  - c. explorer et mettre à l'essai de nouvelles façons d'évaluer, de coordonner et de fournir des services susceptibles d'améliorer l'expérience des participants au Projet pilote. Les activités se concentreront sur des solutions qui offrent le maximum de contrôle souhaité par les participants dans la gestion de leurs services et qui seront durables au-delà du projet pilote;
  - d. collaborer avec un large éventail d'intervenants pour éclairer la structure, les activités et les résultats du Projet pilote;

---

<sup>1</sup> La région sanitaire de Winnipeg sert les habitants de la ville de Winnipeg, ainsi que la collectivité nordique de Churchill et les municipalités rurales d'East St. Paul et de West St. Paul.

<sup>2</sup> Sens donné ici au terme « durable » : il est admis que les services fournis aux participants au Projet pilote ne devraient pas être interrompus brusquement à la fin de celui-ci. Le gouvernement et l'ORSW s'engagent à poursuivre la planification des services et à continuer de soutenir les participants à l'issue du Projet pilote.

- e. évaluer le processus et les résultats du Projet pilote afin d'éclairer les recommandations de changements futurs. Le projet fera appel à un chercheur indépendant et à une équipe d'évaluation pour aider à la formulation des conclusions, des rapports et des recommandations;
- f. rédiger des rapports (intermédiaire et final, élaborés par le chercheur indépendant) fondés sur l'expérience des participants au Projet pilote, sur les résultats des consultations communautaires et sur les conclusions de la recherche indépendante;
- g. tirer des enseignements des expériences et des activités menées dans le cadre du Projet pilote afin de mettre en œuvre des changements significatifs et durables dans l'ensemble du système de prestation de services.

## **Indicateurs de réussite**

- Les participants au Projet pilote constatent et expriment une amélioration de leur qualité de vie grâce aux activités du projet.
- Les participants proviennent d'horizons divers (âge, identité de genre, besoins, situation en matière de logement et de soutien) et présentent des lacunes et des besoins variés qui contribuent à enrichir le projet.
- Une équipe de professionnels compétents et stables sera recrutée ou affectée au projet afin d'en accompagner les participants et de soutenir le projet tout au long de ses activités.
- Les personnes concernées par le Projet pilote participent à un processus de découverte et d'évaluation opportun, solide, valorisant et complet qui permet d'identifier leurs besoins, leurs aspirations, leurs priorités et leurs points de vue.
- Les besoins des participants sont comblés par divers moyens et activités qui peuvent être reproduits et maintenus durablement en dehors du projet pilote.
- Les voix et opinions d'intervenants de l'ensemble du Manitoba ayant une expérience vécue du handicap et recevant des services sont bien représentées et entendues tout au long du projet.
- Une évaluation objective menée par un tiers est réalisée dans les délais fixés. Les données d'évaluation et la rétroaction seront communiquées tout au long du Projet pilote afin d'orienter les activités du projet.
- Les rapports intermédiaire et final intégreront les conclusions de l'évaluation indépendante. Des recommandations fermes et claires visant un changement systémique durable qui permettra de combler les lacunes identifiées dans les services seront formulées et transmises aux décideurs du gouvernement du Manitoba et de l'ORSW.
- Le gouvernement du Manitoba et l'ORSW examineront toutes les recommandations formulées dans le rapport final et y répondront, présenteront leur plan d'action dans les six mois suivant la réception du rapport final et mettront tout en œuvre pour appliquer les recommandations acceptées dans les meilleurs délais.

## **Intervenants et rôles**

- Le comité directeur apportera une expertise indépendante et assurera l'orientation et la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet pilote (voir les détails supplémentaires fournis dans le Cadre de référence).
- L'équipe du Projet pilote sera chargée de la gestion de cas, de l'orientation et de la coordination des services destinés aux participants.
- Les participants au Projet pilote collaboreront avec l'équipe du Projet pilote afin d'identifier les lacunes et les obstacles dans l'accès aux services, d'élaborer un plan de services personnalisé et de fournir de la rétroaction pour l'évaluation du programme.
- L'expert universitaire apportera son soutien au comité directeur en menant une analyse documentaire et des recherches sur les pratiques exemplaires, puis en résumant et en présentant les conclusions de cette analyse et de ces recherches au comité directeur.
- L'organisme sélectionné pour réaliser l'évaluation mènera une évaluation approfondie et rigoureuse du Projet pilote, dirigera et animera deux cycles de consultation communautaire accessibles, et rédigera un rapport intermédiaire et un rapport final identifiant les réussites, les lacunes et les recommandations issues du Projet pilote.

## **Portée et budget**

Le gouvernement du Manitoba a alloué 297 000 dollars pour engager un prestataire de services chargé de mener une évaluation indépendante et de faciliter la consultation des intervenants, ainsi que pour demander au Centre de recherche de St. Amant de synthétiser et de présenter les travaux de recherche pertinents et de faciliter le transfert des connaissances au profit du comité directeur. Ce montant s'applique pour la durée du projet pilote.

Remarque : Les étapes clés, les produits livrables et l'échéancier figurent dans l'annexe.